

# AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

# RLPi

RÈGLEMENT LOCAL  
DE PUBLICITÉ  
INTERCOMMUNAL

Commune de DRACY-LE-FORT

Le GrandChalon  
Agglomération

1 .

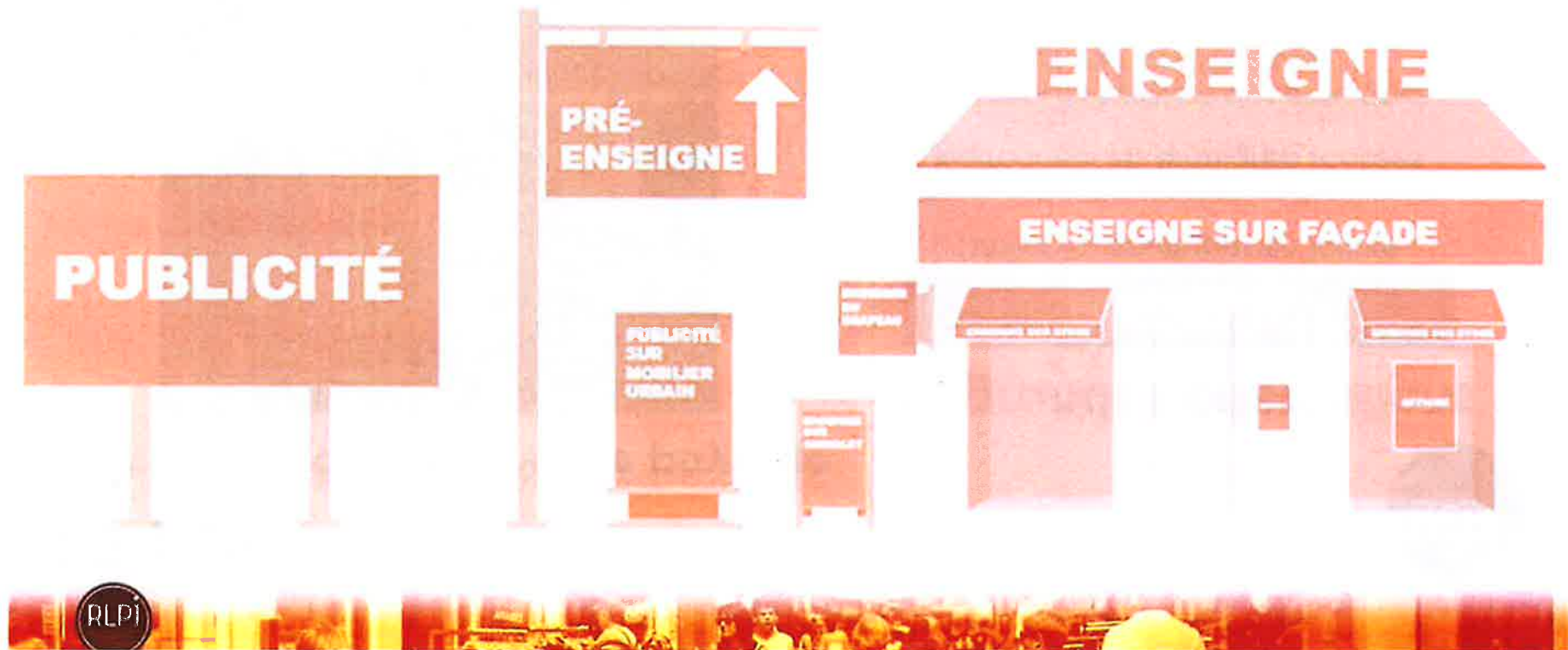
# Le RLPI

Un outil protecteur du  
cadre de vie



# LE RLPI

De quoi parle-t-on?



# LE RLPi

Une volonté de préserver le paysage



## De grandes orientations

### ENSEIGNES

limiter les enseignes en toiture

harmoniser les enseignes scellées

assurer l'intégration des enseignes dans l'architecture

limiter les enseignes temporaires

encadrer les enseignes lumineuses



2 .

# Le RLPI

Un document élaboré en  
concertation



# LE RLPi

## Une concertation des habitants & les professionnels

◆ Réunions publiques

◆ Page web

◆ Adresse mail dédiée

◆ **51** registres papier

◆ **7** permanences

### + ACTEURS

- la profession viticole ;
- les associations de protection du patrimoine et de l'environnement ;
- les associations de commerçants ;
- les chambres consulaires et la DDT71 ;
- les afficheurs ;
- les organisations professionnelles.

**26** observations



# LE ZONAGE

## 4 ZONES

**1** espaces naturels et agricoles, habitat et activités isolés, zones d'activités hors agglomération

**2** centre-ville de Chalon et centres anciens des communes

**3** secteurs résidentiels de Chalon, secteurs résidentiels et d'activités des autres communes

**4** grands axes routiers, zones d'activités et d'équipements situés à Chalon



# LE ZONAGE

## De grands principes

### ENCADRER LES DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

**PUBLICITÉS NUMÉRIQUES** admises uniquement à Chalon, sur le mobilier urbain et dans les zones d'activités ;

### ENSEIGNES NUMÉRIQUES

#### Centres anciens (zone 2)

**5%** de la surface totale des vitres dans les centres anciens

#### Zones d'activités

**8 m<sup>2</sup> voire 12 m<sup>2</sup>** maximum





# LE ZONAGE

## De grands principes

### HARMONISER L'ESTHÉTIQUE

**Encadrement de la couleur des panneaux publicitaires**  
**neutres et sobres** en harmonie avec le support ;

#### **Enseignes perpendiculaires**

Diminution du **nombre et de leurs dimensions**;

#### **Messages par devanture**

**15%** d'enseignes max. sur une façade commerciale en centres anciens,

**15%** maximum de vitrophanie par vitrine ;

#### **Enseignes**

Règles de bonne insertion & Interdiction sur toiture

# Les délais d'application du RLPi

Une fois le RLPi approuvé, le pouvoir de police de la publicité extérieure sera exercé par les communes, en leur nom et non pas par le Préfet.

Les entreprises et les commerces disposeront d'un délai pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement.

## Délais d'application du RLPi :

- ◆ **APPLICATION IMMEDIATE** : Nouveaux dispositifs et dispositifs en infraction avec l'ancienne réglementation
- ◆ **2 ANS** : Publicités préexistantes
- ◆ **6 ANS** : Enseignes préexistantes